

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 24
Votants : 29

N° ordre : DE-25-18

N° ordre dans la séance :
DE-08042025-15

Date de la convocation :
26/03/2025

Date de la publication :

SÉANCE DU 8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Franck ANDRE-MASSE

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Isabelle MORLOTTI (procuration à Jean-Marc DUPONT), Marc GUILLAND, Marie-Françoise SONZOGNI (procuration à Danielle CALLET), Carlos ROCHA OLIVEIRA, Mélisande MACONE, Éric BONNET, Frédéric DI PAOLO (procuration à Robert VILLARD), Dominique SCALMANA, Emilie VALTON (procuration à Franck ANDRE-MASSE), Déborah GLEYZE (procuration à David TREBOZ)

Secrétaire de séance : Robert VILLARD

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION DE SÉCURISATION DES FALAISES DU MONT JUGEANT

Monsieur Claude FELCI, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que, au cours du deuxième trimestre 2025, la Commune de Culoz-Béon engagera l'opération de sécurisation des falaises du Mont Jugeant afin de permettre notamment la réouverture du parking situé avenue de la Gare à Culoz.

Pour financer ces travaux estimés avant le résultat de l'appel d'offres aujourd'hui à 379 000 € HT environ (hors études de maîtrise d'œuvre qui s'élèvent quant à elles à 27 000 € HT), il convient de solliciter l'Etat au titre du Fonds Vert dans le cadre de son axe 2 qui appuie les collectivités de montagne faisant face à un certain nombre de risques.

Le Fonds Vert est un financement de l'Etat dont l'un des objectifs est de diminuer la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques dont la survenance est accélérée par le changement climatique. Les actions de protection des secteurs urbanisés sont susceptibles d'être financés par le Fonds Vert.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert pour le financement de l'opération de sécurisation des falaises du Mont Jugeant.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance
Robert VILLARD



Le Maire
Franck ANDRE MASSE

